

Observation n° 13 du 2 février 2020 - 12:19

Favorable

Thématiques : Enquête épidémiologique - Information de la population

Auteur : claire bastianelli

Monsieur,

Ayant appris une pollution des eaux à Saint Louis je pense qu'une enquête épidémiologique sur ce quartier et quartiers adjacents doit rapidement être faite. Les risques encourus sont énormes pour la population. Celle-ci doit être informée de façon massive par le biais des lieux publics et les associations devront pouvoir relayer les résultats concernant cette pollution au fil du temps. Il conviendrait de voir aussi comment dépolluer. Je m'interroge car j'ai du faire des examens génétiques suite à un taux anormalement élevé de fer dans mes bilans sanguins dont la cause reste à ce jour inconnu. Je m'interroge car l'augmentation sensible des cancers dans nos quartiers ne semble pas préoccuper dans les faits ceux qui en ont en la charge. Cela n'est même pas rationnel car au bout du compte on grève par avance la sécurité sociale d'un financement important car soigner à un coût. Et tout cela au bénéfice d'entreprises inconséquentes. Alors faites le nécessaire pour agir au plus tôt et surtout pour le mieux et dans la durée et pour qu'aucune entreprise ne puisse se prévaloir d'un tout est permis.

. En vous remerciant de prendre en compte ma requête,

Recevez, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Claire Bastianelli.

Observation n° 14 du 2 février 2020 - 13:27

Ne se prononce pas

Thématiques : Enquête épidémiologique - Information de la population - Limiter la servitude dans le temps - Suivi de la pollution dans le temps

Auteur : HELENE BARTHELEMY

1. Une enquête épidémiologique doit être mise en place
 2. Une information mieux relayée aux habitants et usagers (ex: jardins publics) et non seulement aux propriétaires doit être mise en place dans tous les lieux publics (écoles, mairie de secteur, centres sociaux,...)
 3. La surveillance de la pollution doit être maintenue.
 4. Les résultats doivent être régulièrement communiqués aux associations concernées.
 5. Les possibilités de dépollution doivent être étudiées.
 6. La Servitude doit être échéancée et pouvoir être levée dès que les indicateurs épidémiologiques et toxicologiques retrouvent les seuils réglementaires.
-

Observation n° 15 du 2 février 2020 - 13:37

Ne se prononce pas

Thématiques : Suivi de la pollution dans le temps

Auteur : Patrick BORG Organisation : CAP AU NORD

Je demande à ce que les investigations les plus fines soient menées, afin de déterminer l'ampleur et l'emprise géographique de cette pollution au chrome hexavalent. Tout en veillant à ne pas pénaliser les riverains, qui n'y sont pour rien dans cette ahurissante histoire.

Patrick BORG

Observation n° 16 du 2 février 2020 - 13:53

Favorable

Thématiques : Enquête épidémiologique - Information de la population - Limiter la servitude dans le temps - Suivi de la pollution dans le temps

Auteur : françoise gargaud

1. Une enquête épidémiologique doit être mise en place
 2. Une information mieux relayée aux habitants et usagers (ex: jardins publics) et non seulement aux propriétaires doit être mise en place dans tous les lieux publics (écoles, mairie de secteur, centres sociaux,...)
 3. La surveillance de la pollution doit être maintenue.
 4. Les résultats doivent être régulièrement communiqués aux associations concernées.
 5. Les possibilités de dépollution doivent être étudiées.
 6. La Servitude doit être échéancée et pouvoir être levée dès que les indicateurs épidémiologiques et toxicologiques retrouvent les seuils réglementaires.
-

Observation n° 17 du 2 février 2020 - 14:14

Favorable

Auteur : Martine Rio

J'ai un espoir immense en la mairie prochainement élue...actuellement je ne me fais aucune illusion. Pour autant il est utile de participer de quelque manière que ce soit.

Observation n° 18 du 2 février 2020 - 16:33

Défavorable

Auteur : CHRISTOPHE BARCELO

Bonjour,

Je viens de découvrir cette enquête publique concernant la fuite de la société PMA.

Je suis fortement concerné, car notre forage (qui date de 40 ou 50 ans) est contaminé par cette pollution.

Alors que la fuite date de 1994 je trouve regrettable que nous n'ayons pas été prévenu du problème.

La société PMA vient chez nous régulièrement afin de procéder à des analyses, mon adresse est donc connue. Pourtant je n'ai à ce jour reçu aucune notification m'interdisant d'utiliser l'eau de mon forage alors que des habitants d'immeubles aux alentours ont reçu des recommandés !

Depuis 1994 et jusq'en 2017 ou 2018, nous avons consommé des fruits, légumes et herbes

aromatiques arrosés avec cette eau polluée, nous avons également rempli un bassin afin de nous rafraîchir durant les chaleurs estivales.

Je souhaite donc avoir des réponses aux questions que je me pose :

Quels sont les risques pour nous et pour notre fille née en 2009 ?

Peut-on encore consommer les fruits / légumes... du jardin ou la terre est toujours contaminée ?

Combien de temps durera la contamination ?

Pourquoi, alors que la pollution date depuis plus de 20 ans, ne nous a-t-on pas prévenu des risques avant ?

Pourquoi, alors que j'autorise PMA à venir effectuer des prélèvements chez moi depuis 2 ou 3 ans, on ne m'a jamais interdit d'utiliser cette eau ?

S'il y a un risque, je trouve inadmissible qu'on nous ait laissé nous intoxiquer durant 25 ans (depuis la fuite) et qu'on ne nous ait pas signifié d'interdiction depuis que notre forage a été référencé comme contaminé. J'attends donc aussi des explications sur cette inertie, sur notre mise en danger depuis des années et quelles sont les responsabilités de chacun dans ce dysfonctionnement.

Enfin, je souhaiterais savoir quelles seront les conséquences de cette pollution sur la valeur de nos biens ?

Espérant ENFIN avoir des réponses claires

Cordialement

Observation n° 19 du 2 février 2020 - 17:19

Favorable

Thématiques : Enquête épidémiologique - Information de la population - Limiter la servitude dans le temps - Suivi de la pollution dans le temps

Auteur : ANISSA CHEURFA Organisation : CIQ LA VISTE

- . une enquête épidémiologique doit être mise en place.
- . une information mieux relayée aux habitants et usagers ex (jardins publiques) et non seulement aux propriétaires doit être mise en place dans les lieux publics(école, mairie de secteur, centres sociaux).
- .la surveillance de la pollution doit être maintenue.
- .les résultats doivent être régulièrement communiqués aux associations concernées.
- .les possibilités de dépollution doivent être étudiées.
- .la servitude doit être échéancées et pouvoir être levée dès que les indicateurs épidémiologiques et toxicologiques retrouvent les seuil réglementaires.

Observation n° 20 du 2 février 2020 - 17:41

Défavorable

Auteur : ANISSA CHEURFA

JE vous prie de bien Vouloir noter ou rectifier que je non avis est défavorable sur les observations que j'ai formulées sous la référence 19 en en date2 février à 17h19 en vous remerciant de l'intérêt que porterez à cette démarche bien à vous.

Anissa CHEURFA

Observation n° 21 du 3 février 2020 - 08:50

Ne se prononce pas

Thématiques : Enquête épidémiologique - Suivi de la pollution dans le temps

Auteur : Christiane Giraud-Barra

1. Une enquête épidémiologique doit être mise en place
 2. Une information mieux relayée aux habitants et usagers (ex: jardins publics) et non seulement aux propriétaires doit être mise en place dans tous les lieux publics (écoles, mairie de secteur, centres sociaux,...)
 3. La surveillance de la pollution doit être maintenue.
 4. Les résultats doivent être régulièrement communiqués aux associations concernées.
 5. Les possibilités de dépollution doivent être étudiées.
 6. La Servitude doit être échéancée et pouvoir être levée dès que les indicateurs épidémiologiques et toxicologiques retrouvent les seuils réglementaires.
-

Observation n° 22 du 3 février 2020 - 08:54

Ne se prononce pas

Auteur : Andre Barra

1. Une enquête épidémiologique doit être mise en place
 2. Une information mieux relayée aux habitants et usagers (ex: jardins publics) et non seulement aux propriétaires doit être mise en place dans tous les lieux publics (écoles, mairie de secteur, centres sociaux,...)
 3. La surveillance de la pollution doit être maintenue.
 4. Les résultats doivent être régulièrement communiqués aux associations concernées.
 5. Les possibilités de dépollution doivent être étudiées.
 6. La Servitude doit être échéancée et pouvoir être levée dès que les indicateurs épidémiologiques et toxicologiques retrouvent les seuils réglementaires
-

Observation n° 23 du 3 février 2020 - 10:17

Ne se prononce pas

Auteur : CHRISTOPHE LABAS LAFITE Organisation : citoyen

Je viens d'apprendre par des habitants et par la presse , ce danger à la santé publique due au Chrome VI et de ce qui s'est échappé de cette entreprise .. Et attendre 6 ans pour recevoir un courrier de la DREAL me scandalise . Je rejoins donc les revendications de mes voisins et des associations d'habitants afin que des investigations des plus précises soient établies sans pénaliser, encore plus, les riverains qui n'y sont pour rien

je demande donc :

1. Une enquête épidémiologique
2. Une information mieux relayée aux habitants et usagers (ex: jardins publics) et non seulement aux propriétaires doit être mise en place dans tous les lieux publics (écoles, mairie de secteur, centres sociaux,...)
3. La surveillance de la pollution doit être maintenue.
4. Les résultats doivent être régulièrement communiqués aux associations concernées.
5. Les possibilités de dépollution doivent être étudiées.
6. La Servitude doit être échéancée et pouvoir être levée dès que les indicateurs épidémiologiques et toxicologiques retrouvent les seuils réglementaires.

Observation n° 13 du 2 février 2020 - 12:19

Favorable

Thématiques : Enquête épidémiologique - Information de la population

Auteur : claire bastianelli

Monsieur,

Ayant appris une pollution des eaux à Saint Louis je pense qu'une enquête épidémiologique sur ce quartier et quartiers adjacents doit rapidement être faite. Les risques encourus sont énormes pour la population. Celle-ci doit être informée de façon massive par le biais des lieux publics et les associations devront pouvoir relayer les résultats concernant cette pollution au fil du temps. Il conviendrait de voir aussi comment dépolluer. Je m'interroge car j'ai du faire des examens génétiques suite à un taux anormalement élevé de fer dans mes bilans sanguins dont la cause reste à ce jour inconnu. Je m'interroge car l'augmentation sensible des cancers dans nos quartiers ne semble pas préoccuper dans les faits ceux qui en ont en la charge. Cela n'est même pas rationnel car au bout du compte on grève par avance la sécurité sociale d'un financement important car soigner à un coût. Et tout cela au bénéfice d'entreprises inconséquentes. Alors faites le nécessaire pour agir au plus tôt et surtout pour le mieux et dans la durée et pour qu'aucune entreprise ne puisse se prévaloir d'un tout est permis.

. En vous remerciant de prendre en compte ma requête,

Recevez, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Claire Bastianelli.

Observation n° 14 du 2 février 2020 - 13:27

Ne se prononce pas

Thématiques : Enquête épidémiologique - Information de la population - Limiter la servitude dans le temps - Suivi de la pollution dans le temps

Auteur : HELENE BARTHELEMY

1. Une enquête épidémiologique doit être mise en place
 2. Une information mieux relayée aux habitants et usagers (ex: jardins publics) et non seulement aux propriétaires doit être mise en place dans tous les lieux publics (écoles, mairie de secteur, centres sociaux,...)
 3. La surveillance de la pollution doit être maintenue.
 4. Les résultats doivent être régulièrement communiqués aux associations concernées.
 5. Les possibilités de dépollution doivent être étudiées.
 6. La Servitude doit être échéancée et pouvoir être levée dès que les indicateurs épidémiologiques et toxicologiques retrouvent les seuils réglementaires.
-

Observation n° 15 du 2 février 2020 - 13:37

Ne se prononce pas

Thématiques : Suivi de la pollution dans le temps

Auteur : Patrick BORG Organisation : CAP AU NORD

Je demande à ce que les investigations les plus fines soient menées, afin de déterminer l'ampleur et l'emprise géographique de cette pollution au chrome hexavalent. Tout en veillant à ne pas pénaliser les riverains, qui n'y sont pour rien dans cette ahurissante histoire.

Patrick BORG

Observation n° 16 du 2 février 2020 - 13:53

Favorable

Thématiques : Enquête épidémiologique - Information de la population - Limiter la servitude dans le temps - Suivi de la pollution dans le temps

Auteur : françoise gargaud

1. Une enquête épidémiologique doit être mise en place
 2. Une information mieux relayée aux habitants et usagers (ex: jardins publics) et non seulement aux propriétaires doit être mise en place dans tous les lieux publics (écoles, mairie de secteur, centres sociaux,...)
 3. La surveillance de la pollution doit être maintenue.
 4. Les résultats doivent être régulièrement communiqués aux associations concernées.
 5. Les possibilités de dépollution doivent être étudiées.
 6. La Servitude doit être échéancée et pouvoir être levée dès que les indicateurs épidémiologiques et toxicologiques retrouvent les seuils réglementaires.
-

Observation n° 17 du 2 février 2020 - 14:14

Favorable

Auteur : Martine Rio

J'ai un espoir immense en la mairie prochainement élue...actuellement je ne me fais aucune illusion. Pour autant il est utile de participer de quelque manière que ce soit.

Observation n° 18 du 2 février 2020 - 16:33

Défavorable

Auteur : CHRISTOPHE BARCELO

Bonjour,

Je viens de découvrir cette enquête publique concernant la fuite de la société PMA.

Je suis fortement concerné, car notre forage (qui date de 40 ou 50 ans) est contaminé par cette pollution.

Alors que la fuite date de 1994 je trouve regrettable que nous n'ayons pas été prévenu du problème.

La société PMA vient chez nous régulièrement afin de procéder à des analyses, mon adresse est donc connue. Pourtant je n'ai à ce jour reçu aucune notification m'interdisant d'utiliser l'eau de mon forage alors que des habitants d'immeubles aux alentours ont reçu des recommandés !

Depuis 1994 et jusque'en 2017 ou 2018, nous avons consommé des fruits, légumes et herbes

aromatiques arrosés avec cette eau polluée, nous avons également rempli un bassin afin de nous rafraîchir durant les chaleurs estivales.

Je souhaite donc avoir des réponses aux questions que je me pose :

Quels sont les risques pour nous et pour notre fille née en 2009 ?

Peut-on encore consommer les fruits / légumes... du jardin ou la terre est toujours contaminée ?

Combien de temps durera la contamination ?

Pourquoi, alors que la pollution date depuis plus de 20 ans, ne nous a-t-on pas prévenu des risques avant ?

Pourquoi, alors que j'autorise PMA à venir effectuer des prélèvements chez moi depuis 2 ou 3 ans, on ne m'a jamais interdit d'utiliser cette eau ?

S'il y a un risque, je trouve inadmissible qu'on nous ait laissé nous intoxiquer durant 25 ans (depuis la fuite) et qu'on ne nous ait pas signifié d'interdiction depuis que notre forage a été référencé comme contaminé. J'attends donc aussi des explications sur cette inertie, sur notre mise en danger depuis des années et quelles sont les responsabilités de chacun dans ce dysfonctionnement.

Enfin, je souhaiterais savoir quelles seront les conséquences de cette pollution sur la valeur de nos biens ?

Espérant ENFIN avoir des réponses claires

Cordialement

Observation n° 19 du 2 février 2020 - 17:19

Favorable

Thématiques : Enquête épidémiologique - Information de la population - Limiter la servitude dans le temps - Suivi de la pollution dans le temps

Auteur : ANISSA CHEURFA Organisation : CIQ LA VISTE

- . une enquête épidémiologique doit être mise en place.
- . une information mieux relayée aux habitants et usagers ex (jardins publiques) et non seulement aux propriétaires doit être mise en place dans les lieux publics(école, mairie de secteur, centres sociaux).
- .la surveillance de la pollution doit être maintenue.
- .les résultats doivent être régulièrement communiqués aux associations concernées.
- .les possibilités de dépollution doivent être étudiées.
- .la servitude doit être échéancées et pouvoir être levée dès que les indicateurs épidémiologiques et toxicologiques retrouvent les seuil réglementaires.

Observation n° 20 du 2 février 2020 - 17:41

Défavorable

Auteur : ANISSA CHEURFA

JE vous prie de bien Vouloir noter ou rectifier que je non avis est défavorable sur les observations que j'ai formulées sous la référence 19 en en date2 février à 17h19 en vous remerciant de l'intérêt que porterez à cette démarche bien à vous.

Anissa CHEURFA

Observation n° 21 du 3 février 2020 - 08:50

Ne se prononce pas

Thématiques : Enquête épidémiologique - Suivi de la pollution dans le temps

Auteur : Christiane Giraud-Barra

1. Une enquête épidémiologique doit être mise en place
 2. Une information mieux relayée aux habitants et usagers (ex: jardins publics) et non seulement aux propriétaires doit être mise en place dans tous les lieux publics (écoles, mairie de secteur, centres sociaux,...)
 3. La surveillance de la pollution doit être maintenue.
 4. Les résultats doivent être régulièrement communiqués aux associations concernées.
 5. Les possibilités de dépollution doivent être étudiées.
 6. La Servitude doit être échéancée et pouvoir être levée dès que les indicateurs épidémiologiques et toxicologiques retrouvent les seuils réglementaires.
-

Observation n° 22 du 3 février 2020 - 08:54

Ne se prononce pas

Auteur : Andre Barra

1. Une enquête épidémiologique doit être mise en place
 2. Une information mieux relayée aux habitants et usagers (ex: jardins publics) et non seulement aux propriétaires doit être mise en place dans tous les lieux publics (écoles, mairie de secteur, centres sociaux,...)
 3. La surveillance de la pollution doit être maintenue.
 4. Les résultats doivent être régulièrement communiqués aux associations concernées.
 5. Les possibilités de dépollution doivent être étudiées.
 6. La Servitude doit être échéancée et pouvoir être levée dès que les indicateurs épidémiologiques et toxicologiques retrouvent les seuils réglementaires
-

Observation n° 23 du 3 février 2020 - 10:17

Ne se prononce pas

Auteur : CHRISTOPHE LABAS LAFITE Organisation : citoyen

Je viens d'apprendre par des habitants et par la presse , ce danger à la santé publique due au Chrome VI et de ce qui s'est échappé de cette entreprise .. Et attendre 6 ans pour recevoir un courrier de la DREAL me scandalise . Je rejoins donc les revendications de mes voisins et des associations d'habitants afin que des investigations des plus précises soient établies sans pénaliser, encore plus, les riverains qui n'y sont pour rien

je demande donc :

1. Une enquête épidémiologique
2. Une information mieux relayée aux habitants et usagers (ex: jardins publics) et non seulement aux propriétaires doit être mise en place dans tous les lieux publics (écoles, mairie de secteur, centres sociaux,...)
3. La surveillance de la pollution doit être maintenue.
4. Les résultats doivent être régulièrement communiqués aux associations concernées.
5. Les possibilités de dépollution doivent être étudiées.
6. La Servitude doit être échéancée et pouvoir être levée dès que les indicateurs épidémiologiques et toxicologiques retrouvent les seuils réglementaires.

Observation n° 24 du 3 février 2020 - 14:15

Ne se prononce pas

Thématiques : Enquête épidémiologique - Information de la population - Limiter la servitude dans le temps - Suivi de la pollution dans le temps

Auteur : Marie Prost coletta Organisation : AAE

Vu les risques générés un registre épidémiologique doit être mis en place

2. Étendre l'information sur les risques pour les utilisateurs de l'eau contaminées en affichant une information dans tous les lieux publics (écoles, mairie de secteur, centres sociaux,...)
 3. La surveillance de la pollution doit être maintenue et les résultats doivent être régulièrement communiqués aux habitants et aux associations concernées.
 5. Les possibilités de dépollution doivent être étudiées.
 6. La Servitude doit être échéancée et pouvoir être levée dès que les indicateurs épidémiologiques et toxicologiques retrouvent les seuils réglementaires.
-

Observation n° 25 du 3 février 2020 - 16:07

Ne se prononce pas

Thématiques : Délais de réaction des pouvoirs publics - Enquête épidémiologique - Information de la population - Limiter la servitude dans le temps

Auteur : Martine PAYEUR Organisation : Cap au Nord

Pourquoi, alors que la pollution date depuis plus de 20 ans, ne nous a-t-on pas prévenu des risques avant ?

Pourquoi, alors que des habitants autorisent PMA à venir effectuer des prélèvements chez eux, il ne leur a jamais été interdit d'utiliser cette eau ?

S'il y a un risque, je trouve inadmissible qu'on ait laissé les citoyens s'intoxiquer durant 25 ans (depuis la fuite) et qu'on ne nous ait pas signifié d'interdiction depuis que certains forages ont été référencés comme contaminés.

J'attends donc aussi des explications sur cette inertie, sur la mise en danger depuis des années et quelles sont les responsabilités de chacun dans ce dysfonctionnement.

Enfin, je souhaiterai savoir quelles seront les conséquences de cette pollution sur la valeur de nos biens ?

Espérant ENFIN avoir des réponses claires

Une enquête épidémiologique doit être mise en place

2. Une information mieux relayée aux habitants et usagers (ex: jardins publics) et non seulement aux propriétaires doit être mise en place dans tous les lieux publics (écoles, mairie de secteur, centres sociaux,...)

3. La surveillance de la pollution doit être maintenue.
 4. Les résultats doivent être régulièrement communiqués aux associations concernées.
 5. Les possibilités de dépollution doivent être étudiées.
 6. La Servitude doit être échéancée et pouvoir être levée dès que les indicateurs épidémiologiques et toxicologiques retrouvent les seuils réglementaires.
- Cordialement
-

Observation n° 26 du 3 février 2020 - 16:16

Ne se prononce pas

Thématiques : Enquête épidémiologique - Information de la population - Limiter la servitude dans le temps - Suivi de la pollution dans le temps

Auteur : Didier SANTY

Monsieur le commissaire enquêteur,

Mes observations:

1. Une enquête épidémiologique doit être mise en place
2. Une information mieux relayée aux habitants et usagers (ex: jardins publics) et non seulement aux propriétaires doit être mise en place dans tous les lieux publics (écoles, mairie de secteur, centres sociaux,...)
3. La surveillance de la pollution doit être maintenue.
4. Les résultats doivent être régulièrement communiqués aux associations concernées.
5. Les possibilités de dépollution doivent être étudiées.
6. La Servitude doit être échéancée et pouvoir être levée dès que les indicateurs épidémiologiques et toxicologiques retrouvent les seuils réglementaires.

Vous remerciant par avance

Observation n° 27 du 3 février 2020 - 17:49

Ne se prononce pas

Thématiques : Enquête épidémiologique - Information de la population - Limiter la servitude dans le temps - Suivi de la pollution dans le temps

Auteur : *anonyme*

-Au sujet de l'enquête publique concernant la pollution au chrome 6 des nappes phréatiques à Saint Louis , je demande :

-Une enquête épidémiologique

Une information mieux relayée aux habitants et aux usagers , pas seulement aux propriétaires , mais aussi à tous les usagers , école , mairies , centres sociaux etc...

-La surveillance de la pollution doit être maintenue

-Les résultats doivent être régulièrement communiqués aux associations concernées

-Les possibilités de dépollution doivent être étudiées

-La servitude doit être échéancée et pouvoir être levée , dès que les indicateurs épidémiologiques et toxicologiques retrouvent des seuils règlementaires

Vivant ans les quartiers Nord j 'espère que tout sera fait pour le mieux
Cordialement

Observation n° 28 du 3 février 2020 - 18:25

Défavorable

Thématiques : Délais de réaction des pouvoirs publics - Enquête épidémiologique - Indemnisation
Auteur : Christophe BARCELO

Pour compléter mon observation #18

1/ J'avais de mauvaise information sur la découverte da la fuite qui date de 2013 et non 1994. Il faut donc corriger mes remarques !!

2/ Cependant dès le début des années 2000 (voire fin des années 90), on avait observé la coloration jaune de l'eau du forage. La fuite doit donc être antérieure à 2013.

Je rajouterai à mes commentaires précédents :

- il faudrait faire une enquête épidémiologique sur tous les habitats concernés par cette pollution qui s'étend sur les 15 et 16eme arrondissements de Marseille

- quand est-il d'une indemnisation pour notre mise en danger depuis des années sans être averti des risques alors que la société et les pouvoirs publics avaient connaissance de la fuite et de sa dangerosité

- Dans le cadre de la Servitude d' Utilité Publique envisagée, il y aura probablement une moins value de nos biens, quelles compensations seront prévues pour compenser cette perte

Observation n° 29 du 3 février 2020 - 19:07

Défavorable

Auteur : Jean-Pierre LAPEBIE Organisation : Citoyen

La forme 10 (comme les 8 et 9(est une source importante de nuisances : pollutions aériennes (poussières, peinture, solvants) et sonores. Ces pollutions s'ajoutent à celles des avions et des bateaux de croisière fréquentant le port.

Les enquêtes publiques précédentes ont omis d'étudier l'impact des rejets des fumées remises par la combustion des carburants utilisés par les bateaux en escale technique ou en réparation dans les formes 8, 9 et 10. Concernant cette dernière, les riverains étouffent et se plaignent de la dégradation de leur santé.

Voilà que nous apprenons qu'un autre risque sanitaire pointe à nos portes dont l'origine est un pneumocoque. Aucune information en direction de la population !

L'enquête publique est à reconstruire en englobant, comme le demandait la préfecture au mois d'octobre 2019, les impacts dans leur globalité en incluant les 3 formes, les bateaux de croisière, la

circulation aérienne et automobile (autouroute) et les retombées polluantes des industries de l'étang de Berre. Marseille doit offrir à ses habitants un cadre de vie protégeant leur santé.

Observation n° 30 du 3 février 2020 - 21:01

Favorable

Thématiques : Délais de réaction des pouvoirs publics - Enquête épidémiologique - Information de la population - Suivi de la pollution dans le temps

Auteur : Guillaume Félisaz Organisation : Cap Au Nord

Monsieur le commissaire enquêteur,

Au delà de la mise en place de servitude, qui est décidée bien tardivement, il nous semble nécessaire dans l'intérêt des populations et pour l'amélioration des connaissances en lien avec ce polluant, de considérer les 6 actions ci-dessous :

1. Une enquête épidémiologique doit être mise en place
2. Une information mieux relayée aux habitants et usagers (ex: jardins publics) et non seulement aux propriétaires doit être mise en place dans tous les lieux publics (écoles, mairie de secteur, centres sociaux,...)
3. La surveillance de la pollution doit être maintenue.
4. Les résultats doivent être régulièrement communiqués aux associations concernées.
5. Les possibilités de dépollution doivent être étudiées.
6. La Servitude doit être échéancée et pouvoir être levée dès que les indicateurs épidémiologiques et toxicologiques retrouvent les seuils réglementaires.

En vous remerciant pour la bonne prise en compte de ces nouveaux éléments

Guillaume Felisaz
Membre de Cap au Nord

Observation n° 31 du 4 février 2020 - 08:53

Défavorable

Thématiques : Enquête épidémiologique

Auteur : Paule Barbier

Nos santés se dégradent et il est impératif que des données épidémiologiques quotidiennes et fiables soient transmises à la population.

Les fumées surnoises des bateaux de la forme 10 provoquent au quotidien, maux de tête, toux et sans doute des pathologies à terme, gravissimes.

Tout cela mêl? aux pollutions aériennes de l'étang de berre et des bateaux de croisière !

Observation n° 32 du 4 février 2020 - 09:30

Défavorable

Thématiques : Enquête épidémiologique - Information de la population - Limiter la servitude dans le temps - Suivi de la pollution dans le temps

Auteur : Christine VALLET

Devant les risques de danger pour la santé publique, il est indispensable d'agir:

- Une enquête épidémiologique doit être mise en place
 - Une information mieux relayée aux habitants et usagers (ex: jardins publics) et non seulement aux propriétaires doit être mise en place dans tous les lieux publics (écoles, mairie de secteur, centres sociaux,...)
 - La surveillance de la pollution doit être maintenue.
 - Les résultats doivent être régulièrement communiqués aux associations concernées.
 - Les possibilités de dépollution doivent être étudiées.
 - La Servitude doit être échéancée et pouvoir être levée dès que les indicateurs épidémiologiques et toxicologiques retrouvent les seuils réglementaires.
-

Observation n° 33 du 4 février 2020 - 09:40

Ne se prononce pas

Thématiques : Enquête épidémiologique - Indemnisation - Information de la population

Auteur : Jean-Pierre LAPEBIE Organisation : Citoyen habitant Les quartiers nord

Il est scandaleux que la population n'ait pas été informée de cette pollution. Nouveau mépris des citoyens. Classer ce périmètre conduira des propriétaires à une baisse de la valeur de leur bien, bien acquis le plus souvent difficilement pour une grande partie d'entre eux. Il conviendra alors que l'entreprise responsable soit condamnée à indemniser ces derniers.

Un des arguments en faveur d'une enquête épidémiologique est celui-ci: la toxicité du chrome 6 est

prouvée : voir par exemple le site cancer-environnement du centre anticancéreux Léon Bérard à Lyon : <https://www.cancer-environnement.fr/493-Chrome-VI-et-ses-composes.ce.aspx>
Il apparaît indispensable que des analyses complémentaires épidémiologiques soient menées et qu'une information continue de la population soit effective. La publication des résultats des diverses enquêtes sanitaires, chimiques et médicales doit être impérative.

Export des observations de l'enquête publique du 04/02/2020 22:04

Observation n° 34 du 4 février 2020 - 14:20

Défavorable

Thématiques : Enquête épidémiologique - Information de la population - Suivi de la pollution dans le temps

Auteur : Francois Fontaine

Suite a l 'etude qui est en cours, je souhaite que:

1. Une enquête épidémiologique doit être mise en place
2. Une information mieux relayée aux habitants et usagers (ex: jardins publics) et non seulement aux propriétaires doit être mise en place dans tous les lieux publics (écoles, mairie de secteur, centres sociaux,...)
3. La surveillance de la pollution doit être maintenue.
4. Les résultats doivent être régulièrement communiqués aux associations concernées.
5. Les possibilités de dépollution doivent être étudiées.
6. La Servitude doit être échéancée et pouvoir être levée dès que les indicateurs épidémiologiques et toxicologiques retrouvent les seuils réglementaires.

Observation n° 35 du 4 février 2020 - 17:26

Favorable

Auteur : robert max fontana

Monsieur le commissaire enquêteur

Au delà de la mise en place de la servitude,qui est décidée bien tardivement,il nous semble nécessaire dans l'intérêt des populations et pour l'amélioration des connaissances en lieu avec ce polluant,de considérer les les 6 actions ci - dessous.

- 1) Une enquête épidémiologique doit être mise en place
- 2) Une information mieux relayée aux habitants et usagers(ex:jardins publics)et non seulement aux propriétaires doit être mise en place dans tous-les lieux publics (écoles,mairie de secteur,centres sociaux....)
- 3) La surveillance de la pollution doit être maintenue

- 4) Les résultats doivent être régulièrement communiqués aux associations concernées
- 5) Les possibilités de dépollution doivent être étudiées
- 6) La servitude doit être échéancée et pouvoir être levée dès que les indicateurs épidémiologiques et toxicologiques retrouve les seuils réglementaires

En vous remerciant pour la bonne prise en compte de ces nouveaux éléments

Robert Max Fontana

Observation n° 24 du 3 février 2020 - 14:15

Ne se prononce pas

Thématiques : Enquête épidémiologique - Information de la population - Limiter la servitude dans le temps - Suivi de la pollution dans le temps

Auteur : Marie Prost coletta Organisation : AAE

Vu les risques générés un registre épidémiologique doit être mis en place

2. Étendre l'information sur les risques pour les utilisateurs de l'eau contaminées en affichant une information dans tous les lieux publics (écoles, mairie de secteur, centres sociaux,...)
 3. La surveillance de la pollution doit être maintenue et les résultats doivent être régulièrement communiqués aux habitants et aux associations concernées.
 5. Les possibilités de dépollution doivent être étudiées.
 6. La Servitude doit être échéancée et pouvoir être levée dès que les indicateurs épidémiologiques et toxicologiques retrouvent les seuils réglementaires.
-

Observation n° 25 du 3 février 2020 - 16:07

Ne se prononce pas

Thématiques : Délais de réaction des pouvoirs publics - Enquête épidémiologique - Information de la population - Limiter la servitude dans le temps

Auteur : Martine PAYEUR Organisation : Cap au Nord

Pourquoi, alors que la pollution date depuis plus de 20 ans, ne nous a-t-on pas prévenu des risques avant ?

Pourquoi, alors que des habitants autorisent PMA à venir effectuer des prélèvements chez eux, il ne leur a jamais été interdit d'utiliser cette eau ?

S'il y a un risque, je trouve inadmissible qu'on ait laissé les citoyens s'intoxiquer durant 25 ans (depuis la fuite) et qu'on ne nous ait pas signifié d'interdiction depuis que certains forages ont été référencés comme contaminés.

J'attends donc aussi des explications sur cette inertie, sur la mise en danger depuis des années et quelles sont les responsabilités de chacun dans ce dysfonctionnement.

Enfin, je souhaiterai savoir quelles seront les conséquences de cette pollution sur la valeur de nos biens ?

Espérant ENFIN avoir des réponses claires

Une enquête épidémiologique doit être mise en place

2. Une information mieux relayée aux habitants et usagers (ex: jardins publics) et non seulement aux propriétaires doit être mise en place dans tous les lieux publics (écoles, mairie de secteur, centres sociaux,...)

3. La surveillance de la pollution doit être maintenue.
 4. Les résultats doivent être régulièrement communiqués aux associations concernées.
 5. Les possibilités de dépollution doivent être étudiées.
 6. La Servitude doit être échéancée et pouvoir être levée dès que les indicateurs épidémiologiques et toxicologiques retrouvent les seuils réglementaires.
- Cordialement
-

Observation n° 26 du 3 février 2020 - 16:16

Ne se prononce pas

Thématiques : Enquête épidémiologique - Information de la population - Limiter la servitude dans le temps - Suivi de la pollution dans le temps

Auteur : Didier SANTY

Monsieur le commissaire enquêteur,

Mes observations:

1. Une enquête épidémiologique doit être mise en place
2. Une information mieux relayée aux habitants et usagers (ex: jardins publics) et non seulement aux propriétaires doit être mise en place dans tous les lieux publics (écoles, mairie de secteur, centres sociaux,...)
3. La surveillance de la pollution doit être maintenue.
4. Les résultats doivent être régulièrement communiqués aux associations concernées.
5. Les possibilités de dépollution doivent être étudiées.
6. La Servitude doit être échéancée et pouvoir être levée dès que les indicateurs épidémiologiques et toxicologiques retrouvent les seuils réglementaires.

Vous remerciant par avance

Observation n° 27 du 3 février 2020 - 17:49

Ne se prononce pas

Thématiques : Enquête épidémiologique - Information de la population - Limiter la servitude dans le temps - Suivi de la pollution dans le temps

Auteur : *anonyme*

-Au sujet de l'enquête publique concernant la pollution au chrome 6 des nappes phréatiques à Saint Louis , je demande :

-Une enquête épidémiologique

Une information mieux relayée aux habitants et aux usagers , pas seulement aux propriétaires , mais aussi à tous les usagers , école , mairies , centres sociaux etc...

-La surveillance de la pollution doit être maintenue

-Les résultats doivent être régulièrement communiqués aux associations concernées

-Les possibilités de dépollution doivent être étudiées

-La servitude doit être échéancée et pouvoir être levée , dès que les indicateurs épidémiologiques et toxicologiques retrouvent des seuils règlementaires

Vivant ans les quartiers Nord j 'espère que tout sera fait pour le mieux
Cordialement

Observation n° 28 du 3 février 2020 - 18:25

Défavorable

Thématiques : Délais de réaction des pouvoirs publics - Enquête épidémiologique - Indemnisation
Auteur : Christophe BARCELO

Pour compléter mon observation #18

1/ J'avais de mauvaise information sur la découverte da la fuite qui date de 2013 et non 1994. Il faut donc corriger mes remarques !!

2/ Cependant dès le début des années 2000 (voire fin des années 90), on avait observé la coloration jaune de l'eau du forage. La fuite doit donc être antérieure à 2013.

Je rajouterai à mes commentaires précédents :

- il faudrait faire une enquête épidémiologique sur tous les habitats concernés par cette pollution qui s'étend sur les 15 et 16eme arrondissements de Marseille

- quand est-il d'une indemnisation pour notre mise en danger depuis des années sans être averti des risques alors que la société et les pouvoirs publics avaient connaissance de la fuite et de sa dangerosité

- Dans le cadre de la Servitude d' Utilité Publique envisagée, il y aura probablement une moins value de nos biens, quelles compensations seront prévues pour compenser cette perte

Observation n° 29 du 3 février 2020 - 19:07

Défavorable

Auteur : Jean-Pierre LAPEBIE Organisation : Citoyen

La forme 10 (comme les 8 et 9(est une source importante de nuisances : pollutions aériennes (poussières, peinture, solvants) et sonores. Ces pollutions s'ajoutent à celles des avions et des bateaux de croisière fréquentant le port.

Les enquêtes publiques précédentes ont omis d'étudier l'impact des rejets des fumées remises par la combustion des carburants utilisés par les bateaux en escale technique ou en réparation dans les formes 8, 9 et 10. Concernant cette dernière, les riverains étouffent et se plaignent de la dégradation de leur santé.

Voilà que nous apprenons qu'un autre risque sanitaire pointe à nos portes dont l'origine est un pneumocoque. Aucune information en direction de la population !

L'enquête publique est à reconstruire en englobant, comme le demandait la préfecture au mois d'octobre 2019, les impacts dans leur globalité en incluant les 3 formes, les bateaux de croisière, la

circulation aérienne et automobile (autouroute) et les retombées polluantes des industries de l'étang de Berre. Marseille doit offrir à ses habitants un cadre de vie protégeant leur santé.

Observation n° 30 du 3 février 2020 - 21:01

Favorable

Thématiques : Délais de réaction des pouvoirs publics - Enquête épidémiologique - Information de la population - Suivi de la pollution dans le temps

Auteur : Guillaume Félisaz Organisation : Cap Au Nord

Monsieur le commissaire enquêteur,

Au delà de la mise en place de servitude, qui est décidée bien tardivement, il nous semble nécessaire dans l'intérêt des populations et pour l'amélioration des connaissances en lien avec ce polluant, de considérer les 6 actions ci-dessous :

1. Une enquête épidémiologique doit être mise en place
2. Une information mieux relayée aux habitants et usagers (ex: jardins publics) et non seulement aux propriétaires doit être mise en place dans tous les lieux publics (écoles, mairie de secteur, centres sociaux,...)
3. La surveillance de la pollution doit être maintenue.
4. Les résultats doivent être régulièrement communiqués aux associations concernées.
5. Les possibilités de dépollution doivent être étudiées.
6. La Servitude doit être échéancée et pouvoir être levée dès que les indicateurs épidémiologiques et toxicologiques retrouvent les seuils réglementaires.

En vous remerciant pour la bonne prise en compte de ces nouveaux éléments

Guillaume Felisaz
Membre de Cap au Nord

Observation n° 31 du 4 février 2020 - 08:53

Défavorable

Thématiques : Enquête épidémiologique

Auteur : Paule Barbier

Nos santés se dégradent et il est impératif que des données épidémiologiques quotidiennes et fiables soient transmises à la population.

Les fumées surnoises des bateaux de la forme 10 provoquent au quotidien, maux de tête, toux et sans doute des pathologies à terme, gravissimes.

Tout cela mêlé aux pollutions aériennes de l'étang de berre et des bateaux de croisière !

Observation n° 32 du 4 février 2020 - 09:30

Défavorable

Thématiques : Enquête épidémiologique - Information de la population - Limiter la servitude dans le temps - Suivi de la pollution dans le temps

Auteur : Christine VALLET

Devant les risques de danger pour la santé publique, il est indispensable d'agir:

- Une enquête épidémiologique doit être mise en place
 - Une information mieux relayée aux habitants et usagers (ex: jardins publics) et non seulement aux propriétaires doit être mise en place dans tous les lieux publics (écoles, mairie de secteur, centres sociaux,...)
 - La surveillance de la pollution doit être maintenue.
 - Les résultats doivent être régulièrement communiqués aux associations concernées.
 - Les possibilités de dépollution doivent être étudiées.
 - La Servitude doit être échéancée et pouvoir être levée dès que les indicateurs épidémiologiques et toxicologiques retrouvent les seuils réglementaires.
-

Observation n° 33 du 4 février 2020 - 09:40

Ne se prononce pas

Thématiques : Enquête épidémiologique - Indemnisation - Information de la population

Auteur : Jean-Pierre LAPEBIE Organisation : Citoyen habitant Les quartiers nord

Il est scandaleux que la population n'ait pas été informée de cette pollution. Nouveau mépris des citoyens. Classer ce périmètre conduira des propriétaires à une baisse de la valeur de leur bien, bien acquis le plus souvent difficilement pour une grande partie d'entre eux. Il conviendra alors que l'entreprise responsable soit condamnée à indemniser ces derniers.

Un des arguments en faveur d'une enquête épidémiologique est celui-ci: la toxicité du chrome 6 est

prouvée : voir par exemple le site cancer-environnement du centre anticancéreux Léon Bérard à Lyon : <https://www.cancer-environnement.fr/493-Chrome-VI-et-ses-composes.ce.aspx>
Il apparaît indispensable que des analyses complémentaires épidémiologiques soient menées et qu'une information continue de la population soit effective. La publication des résultats des diverses enquêtes sanitaires, chimiques et médicales doit être impérative.

Export des observations de l'enquête publique du 04/02/2020 22:04

Observation n° 34 du 4 février 2020 - 14:20

Défavorable

Thématiques : Enquête épidémiologique - Information de la population - Suivi de la pollution dans le temps

Auteur : Francois Fontaine

Suite a l 'etude qui est en cours, je souhaite que:

1. Une enquête épidémiologique doit être mise en place
 2. Une information mieux relayée aux habitants et usagers (ex: jardins publics) et non seulement aux propriétaires doit être mise en place dans tous les lieux publics (écoles, mairie de secteur, centres sociaux,...)
 3. La surveillance de la pollution doit être maintenue.
 4. Les résultats doivent être régulièrement communiqués aux associations concernées.
 5. Les possibilités de dépollution doivent être étudiées.
 6. La Servitude doit être échéancée et pouvoir être levée dès que les indicateurs épidémiologiques et toxicologiques retrouvent les seuils réglementaires.
-

Observation n° 35 du 4 février 2020 - 17:26

Favorable

Auteur : robert max fontana

Monsieur le commissaire enquêteur

Au delà de la mise en place de la servitude,qui est décidée bien tardivement,il nous semble nécessaire dans l'intérêt des populations et pour l'amélioration des connaissances en lieu avec ce polluant,de considérer les les 6 actions ci - dessous.

- 1) Une enquête épidémiologique doit être mise en place
- 2) Une information mieux relayée aux habitants et usagers(ex:jardins publics)et non seulement aux propriétaires doit être mise en place dans tous-les lieux publics (écoles,mairie de secteur,centres sociaux....)
- 3) La surveillance de la pollution doit être maintenue

- 4) Les résultats doivent être régulièrement communiqués aux associations concernées
- 5) Les possibilités de dépollution doivent être étudiées
- 6) La servitude doit être échéancée et pouvoir être levée dès que les indicateurs épidémiologiques et toxicologiques retrouve les seuils réglementaires

En vous remerciant pour la bonne prise en compte de ces nouveaux éléments

Robert Max Fontana